



Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 04 mai 2023

ORDRE DU JOUR

Point soumis pour approbation :

Procès-verbal des CTL : 6 et 14 octobre 2022.

Procès-verbal du CSAL du 30 janvier 2023.

Points soumis au vote

- 1- Approbation du règlement intérieur;
- 2- Création du SFACT de Loudun;
- 3- Plan de suppression du numéraire- fermeture des caisses;

Points pour information

- 4- Dialogue de performance - plans d'action prioritaires de la direction;
- 5- Bilan de l'accueil et plan d'action suite au séminaire de novembre 2022;
- 6- Expérimentation de la numérisation des copies du concours de contrôleur 1ère classe;
- 7- Questions diverses.

Ce CSA local a débuté comme un déni de dialogue social.

** Mme la directrice a annoncé avant même l'ouverture de l'instance que le point 1 ne serait pas étudié ni soumis au vote.*

Le règlement intérieur (RI) du CSAL qui détermine le fonctionnement de l'instance, n'est pas encore finalisé à la direction générale.

La CGT avait pourtant proposé son RI dès l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour. Ce RI a été élaboré localement, en adaptant le décret du 20 décembre 2020, instaurant la disparition des Comités techniques et des CHSCT au profit des CSA.

Ce point à l'ordre du jour n'a pas été supprimé avant la tenue de l'instance. Comme le dira une autre organisation syndicale : un 49.3 DDFIP 86. Pourtant CFE-CGC et FO étaient prêts à voter pour ce RI.

Mme la directrice nous a informé que lorsque le RI de la direction générale sera présenté localement aux OS, il ne sera ni modifiable, ni amendable. Dans ce cas, pourquoi nous le soumettre au vote !!!

Vos représentants CGT ne sont pas des permanents et œuvrent au maximum pour la défense de vos droits, mais cela passe par un RI qui leur permet de travailler les dossiers et de vous rendre compte.

D'après le décret, les visites des sites dans le cadre de la formation spécialisée (ex-CHSCT) vont être limitées. Les absences consacrées à ces visites, seront plafonnées. Si les OS demandent la tenue d'un CSAL, la directrice a 2 mois pour convoquer la tenue d'une réunion !! Autant dire que la souffrance au travail ou les difficultés des agents ne seront pas une priorité.

La CGT a demandé que soit inscrit au PV que Mme la Présidente du CSAL refuse la mise au vote du point 1.

** Mme la Présidente ayant annoncé sa décision de ne pas traiter le point 1 de l'ordre du jour avant la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales, celles-ci seraient-elles donc devenues de simples points de l'ordre du jour ?*

Les déclarations liminaires sont un préambule de l'instance formalisant parfois les motifs d'un boycott.

**L'ouverture de séance et la vérification du quorum n'ont pas été formalisées.*

** La direction nous demande de voter pour les points 2 et 3 alors qu'ils sont déjà :*

- soit mis en application (SFACT de Loudun)

- soit planifié (la date de dégageement des caisses des services et les procédures sont parvenues dans les services avant la tenue du CSAL).

Les instances ne doivent pas être de simples chambres d'enregistrement. Cela n'est que le reflet du déni de démocratie et du mépris affiché par notre gouvernement.

Après ouverture de la séance, suite à la demande, dans sa liminaire, d'une seule OS, non majoritaire, l'ordre du jour a été inversé.

Dans les questions diverses :

* les problèmes de TOIP et les dysfonctionnements informatiques récurrents ont été évoqués. Nombres de ceux-ci sont en expertise par l'ESI.

Concernant la cellule téléphonique et la TOIP, la CGT ne comprend pas que ces dysfonctionnements puissent avoir un tel impact, car la création des centres de contacts, prétexte à supprimer du personnel dans les SIP, devaient gérer les appels téléphoniques. Comble de l'ironie, les SIP viennent en soutien des centres de contacts débordés, sans agents supplémentaires,

* les tensions au sein du SDIF, dont certaines sont liées à Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), aux logiciels supprimés mais non remplacés pour le moment à cause de retard dans l'expérimentation.

* sur la suppression du numéraire, les OS et la direction sont totalement opposées. La direction se targue de vouloir éradiquer la fraude en supprimant le numéraire à ses caisses. Elle s'enorgueillit d'un partenariat avec les burocrates de la FDJ. La CGT a rappelé que les plus gros fraudeurs ne sont pas ceux qui viennent payer en espèces dans nos services. De plus, comme nous le rappelle notre direction, la baisse des encaissements en numéraire justifierait cette décision. Risible !! quand on sait que les agents ont eu pour instructions de refuser les paiements en espèces pour toutes les factures porteuses de Datamatrix. Ces commerçants ne sont pas des partenaires mais des remplaçants au service de la privatisation rampante de notre administration. Nous avons rappelé notre attachement au service public et non au service au public. La DGFIP refuse de nous chiffrer le coût de ce partenariat !

Toutes les OS se sont prononcées contre, lors du débat de ces questions diverses, pourtant le vote a été reporté à l'après-midi en fin de séance après le départ de Solidaires Finances Publiques.

La CGT a donc demandé à quoi cela servait-il de voter pour le SFACT de Loudun puisqu'il était déjà créé de fait.

Dans les points soumis à information,

* Mme la directrice a parlé du dialogue de performance, des grands plans prioritaires maintenus, de l'attractivité de notre administration, de l'ouverture vers l'extérieur et du partenariat !

Mais sur les questions qui interrogent particulièrement les agents comme la responsabilité des gestionnaires publics, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la directrice a répondu que « les travaux sont à conduire ».

Pour les OS, les problèmes d'attractivité sont surtout liés à la rémunération, la perte d'intérêt du travail et le manque de perspective d'évolution, de promotion, dus à la casse des services. Pour la CGT, considérer nos responsables comme des animateurs-managers dénote le mépris pour les agents, nous ne sommes pas en camp de vacances ! En revanche, valoriser la mission de tuteur, par une réelle reconnaissance que ce soit par la rémunération et/ou la notation inciterait les sachants à transmettre leurs savoirs et améliorerait l'intégration des nouveaux arrivants.

* La direction considère l'accueil comme un enjeu important, plusieurs groupes de travail ont eu lieu ainsi qu'un grand séminaire, quelle chance ! Surtout lorsque l'on sait qu'un RDV au centre des impôts de Poitiers en vue de sa déclaration n'est possible qu'après le 1^{er} juin et cela depuis plusieurs jours, Heureusement que nous faisons partie des derniers départements déposants ! Que penser des déclarations papiers « si si il en existe encore !! » à rendre au plus tard le 22 mai ? Surtout pour les primo-déclarants un peu perdus ? Mais nos contribuables ont de la chance, un barnum a été installé pour les protéger du soleil ou de la pluie lorsqu'ils font la queue à Slovénie (accueil sans RDV).

* Pour la plupart des OS, l'expérimentation de la numérisation des copies a entraîné un risque de partialité du fait que les copies n'étaient plus anonymisées, Pour la CGT pourquoi n'est-il pas possible de préserver l'anonymat puisqu'une étiquette code barre est fournie aux candidats ?

* Les 3 OS encore présentes (CGT, FO et CFE-CGC) lors du vote des points 2 et 3 ont voté contre à l'unanimité.

Les représentantes CGT : Annie Bessac et Béatrice Mouys